

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme FARGEOT

M. MICALLEF à Mme PORTELETTE

Mme RENY à Mme COUSTILLET

Mme LECOMTE à M. JADOT

M. RACHIDI à Mme PUECH

M. LIDA à Mme GYSEN

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

Mme CAUFORIEZ MARQUES à Mme POISSON

M. CHINZI à M. VIVIEN

Absents :

M. DE MEULEMEESTER

M. MORMONT

M. DEGHANI-AZAR

Secrétaire de séance : Mme PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.



DÉLIBÉRATION N° 17.07.73.15

TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNEE 2017-2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 22 juin 1999 fixant les modalités de calcul du quotient familial,

VU la délibération n°09.06.67.17 du 22 Juin 1999,

VU l'avis de la commission famille en date du 19 Juin 2017

ENTENDU l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE-VIGIER,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité :**

- **Pour : 23 voix,**
- **Abstention : 1 (Mme Lecomte),**

FIXE comme suit les tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année 2017/2018

DIT que ces tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2017

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune

1- Garderie préscolaire

Préscolaire		
Quotient Familial	Tranche	Tarifs
A	≤ 399	2,02 €
B	≥ 400 et ≤ 499	2,11 €
C	≥ 500 et ≤ 599	2,17 €
D	≥ 600 et ≤ 699	2,23 €
E	≥ 700 et ≤ 799	2,29 €
F	≥ 800 et ≤ 899	2,35 €
G	≥ 900 et ≤ 999	2,40 €
H	≥ 1000 et ≤ 1099	2,46 €
I	≥ 1100 et ≤ 1199	2,52 €
K	≥ 1200	2,52 €
	Extérieur	2,58 €

DÉLIBÉRATION N° 17.07.73.15

2- Garderie post-scolaire lundi, mardi, jeudi, vendredi

Post-scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi		
Quotient Familial	Tranche	Tarifs
A	≤ 399	2,05 €
B	≥ 400 et ≤ 499	2,29 €
C	≥ 500 et ≤ 599	2,35 €
D	≥ 600 et ≤ 699	2,42 €
E	≥ 700 et ≤ 799	2,49 €
F	≥ 800 et ≤ 899	2,55 €
G	≥ 900 et ≤ 999	2,62 €
H	≥ 1000 et ≤ 1099	2,69 €
I	≥ 1100 et ≤ 1199	2,75 €
K	≥ 1200	2,82 €
	Extérieur	2,87 €

3- Garderie post-scolaire : mercredi

Post-scolaire : mercredi		
Quotient Familial	Tranche	Tarifs
A	≤ 399	3,64 €
B	≥ 400 et ≤ 499	5,12 €
C	≥ 500 et ≤ 599	5,49 €
D	≥ 600 et ≤ 699	5,86 €
E	≥ 700 et ≤ 799	6,22 €
F	≥ 800 et ≤ 899	6,59 €
G	≥ 900 et ≤ 999	6,96 €
H	≥ 1000 et ≤ 1099	7,33 €
I	≥ 1100 et ≤ 1199	7,70 €
K	≥ 1200	8,07 €
	Extérieur	8,89 €

DÉLIBÉRATION N° 17.07.73.15

4- ALSH journée – hors repas

ALSH journée – hors repas		
Quotient Familial	Tranche	Tarifs
A	≤ 399	4,80 €
B	≥ 400 et ≤ 499	6,47 €
C	≥ 500 et ≤ 599	7,14 €
D	≥ 600 et ≤ 699	8,55 €
E	≥ 700 et ≤ 799	9,43 €
F	≥ 800 et ≤ 899	9,55 €
G	≥ 900 et ≤ 999	10,21 €
H	≥ 1000 et ≤ 1099	10,90 €
I	≥ 1100 et ≤ 1199	11,03 €
K	≥ 1200	12,02 €
	Extérieur	15,34 €

5- ALSH 1/2 journée – hors repas

ALSH ½ journée – hors repas		
Quotient Familial	Tranche	Tarifs
A	≤ 399	2,40 €
B	≥ 400 et ≤ 499	3,24 €
C	≥ 500 et ≤ 599	3,57 €
D	≥ 600 et ≤ 699	4,28 €
E	≥ 700 et ≤ 799	4,72 €
F	≥ 800 et ≤ 899	4,78 €
G	≥ 900 et ≤ 999	5,11 €
H	≥ 1000 et ≤ 1099	5,45 €
I	≥ 1100 et ≤ 1199	5,52 €
K	≥ 1200	6,01 €
	Extérieur	7,67 €

DÉLIBÉRATION N° 17.07.73.15

6- Etudes

Étude dirigée : 375€ annuel

Étude surveillée : 387€ annuel

L'étude se fait en 10 fois de septembre à juin.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH